

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne
(DSDEN 53)

Voyage scolaire dans le cadre d'un Appariement

Second Degré

Pays soumis à visa

. Etablissement :

. Classe :

. ALLER (jour et heure du départ de l'établissement) :

. RETOUR (jour et heure du retour à l'établissement) :

. Mode de transport : **Nom du transporteur :** **Tél. :**

I - Destination : PAYS : VILLE :

Désignation de l'établissement étranger et adresse complète :

N° et date d'homologation de l'appariement :

II - Encadrement (2 enseignants minimum par séjour) :

- Nombre d'élèves participant au voyage :

- Nombre d'accompagnateurs : 1) Education :
(ordres de services ci-joints pour signature)

2) Hors éducation :

III - Programme et évaluation projetée :

IV - Mode de financement :

- Participation par famille :

- Participation de la commune :

- Autres :

A , le
Signature du chef d'établissement

Avis de M. le Ministre des affaires étrangères

A , le

Décision du directeur académique

☐ Le voyage est accordé

☐ Le voyage n'est pas accordé

Raisons du refus ou réserves éventuelles :

LAVAL, le

N.B. : à faire parvenir à la DSDEN (service P3E) 40 jours au moins avant la date du départ prévue (hors vacances scolaires)